

TIRÉ À PART

L'harmonisation du secondaire et du collégial

Conseil des collèves

Le Conseil des collèves constate que, malheureusement, la plupart des décisions, tant du côté du secondaire que du collégial, ont été prises sans qu'on se préoccupe vraiment de leurs effets sur l'ensemble du système d'éducation du Québec. De façon générale, et pratiquement à tous les niveaux du système, on s'est satisfait d'une vision parcellaire de la réalité en glorifiant, en quelque sorte, la spécificité et l'autonomie de chacun de ces deux ordres d'enseignement.

Cette situation, caractérisée par des habitudes d'isolement et de non-communication, par des attitudes autonomistes évidentes, par la méconnaissance réciproque, est à plusieurs égards intolérable. Elle nécessite aujourd'hui des correctifs et des redressements qui exigeront un engagement significatif et résolu de tous les acteurs concernés, notamment, des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Science, des administrateurs, des gestionnaires, du personnel enseignant et non enseignant...

PERSPECTIVE D'ENSEMBLE

1. *le Conseil des collèves juge que le ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science doit prendre un ensemble d'actions pour amener tous les acteurs et actrices du système d'éducation du Québec à redoubler d'effort pour que le secondaire et le collégial s'inscrivent dans une perspective de continuité organique, de cohérence et d'harmonie...*

LA MISSION ET LES BUTS DU SECONDAIRE ET DU COLLÉGIAL

[...] Tout en reconnaissant la légitimité et la pertinence des principales composantes de la mission et des buts du secondaire et du collégial, le Conseil des collèves considère qu'il est temps :

2. *Que le ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science procède à une reformulation et à une clarification de la mission et des buts du secondaire et du collégial pour y intégrer la perspective de la continuité de ces deux ordres d'enseignement ;*

En novembre dernier, le Conseil des collèves publiait : *L'harmonisation du secondaire et du collégial. L'état et les besoins de l'enseignement collégial. Rapport 1988-1989*. Nous reproduisons ici des extraits de la conclusion générale du rapport, principalement les dix-sept recommandations que le Conseil adresse au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Au même moment, le Conseil supérieur de l'éducation rendait public un avis ayant pour titre : *Une meilleure articulation du secondaire et du collégial : un avantage pour les étudiants*.

On peut obtenir copie de ces documents en s'adressant :

- pour le Conseil des collèves, au [418] 643-9938 ;
- pour le Conseil supérieur de l'éducation, au [418] 643-3850.

3. *Qu'à la suite de consultations larges et ouvertes et de travaux menés en étroite concertation, les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Science mettent à la disposition de toutes les personnes intéressées les instruments dont ils ont besoin pour comprendre comment et en quoi la formation générale offerte au secondaire et la formation fondamentale offerte au collégial se définissent et s'articulent dans une perspective de continuité et de complémentarité...*

LA FORMATION ET LE CHEMINEMENT DES ÉLÈVES

[...] Le Conseil des collèves recommande donc au Ministre de prendre les mesures appropriées pour :

4. *Qu'il y ait continuité, relais et progression du secondaire au collégial dans les apprentissages de base qui doivent faire partie intégrante des programmes de formation, notamment :*
 - *la maîtrise des langages fondamentaux et des outils de la communication ;*
 - *le développement d'habiletés indispensables telles que la capacité d'analyse et de synthèse, l'acquisition et l'utilisation de méthodes de travail efficaces ;*
 - *le développement d'attitudes telles que la curiosité intellectuelle, la rigueur, la discipline de travail.*

5. *Qu'une attention toute spéciale soit accordée à l'apprentissage de la langue maternelle ; qu'il y ait du secondaire au collégial un agencement d'objectifs continus et progressifs ; que le plan d'action mis en œuvre au secondaire soit complété par un plan d'action pour le collégial ;*
6. *Que soient données aux élèves du secondaire des possibilités réelles de suivre des cours optionnels et d'avoir accès à des enrichissements selon leurs aptitudes dans un grand éventail de matières ; que ces options et ces enrichissements, le cas échéant, soient clairement indiqués sur le bulletin de l'élève pour que de tels acquis soient pris en compte par le collégial.*
7. *Que l'organisation de l'enseignement et de la vie scolaire (horaire, durée des périodes d'enseignement, encadrement des travaux scolaires, etc.) soient aménagées à la fois par le secondaire et le collégial pour rendre plus progressive la transition d'un régime d'études à l'autre.*
8. *Que des efforts accrus soient faits pour informer adéquatement l'élève du secondaire des choix qui s'offrent à lui, des conséquences de ces choix pour la poursuite de ses études et qu'ainsi l'élève puisse mieux établir son cheminement en toute connaissance de cause.*
9. *Que les collèges disposent des ressources appropriées pour offrir aux élèves, en première année du collégial, les mesures d'encadrement dont ceux-ci ont besoin pour s'intégrer plus harmonieusement dans le collège et dans leur programme d'études...*

LE SYSTÈME DES PRÉALABLES

[...] le Conseil des collèges recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de prendre les mesures qui s'imposent pour :

10. *Que ne soient conservés, à titre de conditions particulières d'admission aux programmes du collégial, que les préalables qui répondent à d'évidents impératifs pédagogiques.*
11. *Que les collèges, au besoin, puissent disposer des ressources et des règles de fonctionnement nécessaires pour offrir des cours de mise à niveau à tout élève qui veut s'inscrire dans un programme du collégial mais pour lequel il n'a pas les préalables requis.*
12. *Que le message des préalables soit clarifié et que les parents, les enseignants et les autres conseillers des élèves disposent de l'information pertinente pour comprendre le système des préalables et bien informer les élèves des implications de leurs choix...*

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

[...] le Conseil propose au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de tout mettre en œuvre pour :

13. *Que se réalise une véritable concertation du secondaire et du collégial en vue d'en arriver à :*
 - *un partage plus fonctionnel des programmes d'enseignement entre le secondaire et le collégial ;*
 - *la réduction la plus grande possible des chevauchements et des recoupements de contenu des programmes du secondaire et du collégial ;*
 - *l'élaboration en commun des programmes pour que les apprentissages techniques puissent s'inscrire sur un continuum favorisant le cheminement des élèves d'un ordre d'enseignement à l'autre.*
14. *Qu'on expérimente une formule qui, au collégial, permettrait de dispenser les programmes professionnels sur une base modulaire, c'est-à-dire de subdiviser ces programmes en un nombre donné de modules progressifs, chaque module comprenant des cours communs obligatoires, des cours complémentaires et des cours de spécialisation, et étant sanctionné par une certification officielle.*
15. *Que soit élaboré et mis en application conjointement par le secondaire et le collégial un vigoureux plan de valorisation de la formation professionnelle au Québec, plan qui ferait appel à une importante contribution des entreprises et à une diversité de moyens et qui s'adresserait à tous ceux et celles qui ont un rôle à jouer dans l'information et l'orientation des élèves...*

LES RESPONSABILITÉS ET LES MÉCANISMES DE CONCERTATION

16. *Le Conseil des collèges recommande au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de mettre en place un dispositif central chargé de l'harmonisation et de la concertation du secondaire et du collégial.*
17. *Le Conseil des collèges demande au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de prendre les moyens nécessaires pour susciter, encourager et soutenir les initiatives régionales et locales, et de les faire mieux connaître dans l'ensemble des réseaux secondaire et collégial pour que se crée une plus grande synergie dans l'harmonisation de ces deux ordres d'enseignement.* 